

Bulletin provincial



Service des examens provinciaux

EXAMENS PROVINCIAUX

OBJET : **Constitution, sur examen d'aptitudes, d'une réserve de recrutement de personnel technique de niveau AI (Responsable Energie) pour Hainaut Gestion du Patrimoine (M-F-X)**

Recrutement

1. Conditions de participation :

1.1 Conditions générales de participation :

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.

1.2 Conditions particulières d'accès :

Etre en possession d'un titre de l'enseignement universitaire (licence ou master), ou assimilé, en Architecture ou d'ingénieur industriel en construction, avec une orientation ou une formation « Energie-Environnement ».

Afin d'éviter la surqualification, les candidat(e)s ne peuvent participer qu'aux examens de recrutement dont le niveau correspond au diplôme le plus élevé qu'ils/elles possèdent.

Toute personne présentant un handicap peut demander des aménagements raisonnables de la procédure de recrutement. Au moment de son inscription à l'examen, elle doit absolument contacter le Service des Examens provinciaux par téléphone ou par email (voir point n°5). Une analyse des difficultés rencontrées sera opérée de façon à trouver des solutions qui pourraient aider à les surmonter.

2. Profil de fonction :

✓ Descriptif activités/compétences en lien avec la fonction (liste non-exhaustive)

Hainaut Gestion du Patrimoine est chargé de la gestion, de la maintenance et de la bonne gouvernance de l'ensemble du Patrimoine immobilier provincial et ce, afin de garantir le développement optimal des activités provinciales dans un environnement conforme, sécurisé, agréable à vivre et adéquat. Cette gestion patrimoniale s'intègre activement dans une politique de développement durable.

Compétences transversales :

- Connaître l'institution provinciale ;
- Utiliser les ressources mises à disposition (matériel, ...) ;
- Maintenir à jour ses compétences ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique et les limites professionnelles ;
- Collaborer à la gestion de l'information et de la communication au sein de l'institution ;
- Gérer les relations avec les usagers internes / externes ;
- Organiser son temps efficacement ;
- S'adapter à son environnement de travail.

Compétences spécifiques attendues pour la fonction à exercer :

- Gérer et coordonner la Division Energie au sein du Département Etudes Spécifiques de HGP,
- Définir et coordonner les missions liées à l'énergie dans différents domaines, entre autres : travail de terrain, comptabilité énergétique et facturation d'énergie, gestion des demandes de subsides UREBA, mise en place de plans d'actions, sensibilisation des occupants, maintenance des installations HVAC, gestion des compteurs, évaluation des performances énergétiques de bâtiments (existants, nouvelles constructions, grosses rénovations), certification énergétique des bâtiments...
- Identifier et anticiper les besoins dans le secteur de l'énergie et (faire) développer les outils adéquats (calcul de rentabilité, ...),
- Définir les stratégies et méthodologies de travail, les faire appliquer, les évaluer et les adapter,
- Développer, en collaboration avec les départements et institutions concernés, le recours aux énergies renouvelables et aux systèmes de financements alternatifs,
- Exploiter les connaissances de terrain et assurer les retours d'expérience vers les départements et institutions concernés,
- Participer aux réflexions et démarches dans le cadre de la mise en place d'une politique de développement durable au sein de la Province,
- Coordonner les acteurs de la structure URE, participer au Comité Provincial Energie et gérer les missions qui lui sont dévolues,
- Rédiger régulièrement des rapports d'état d'avancement à destination des Autorités,
- Participer activement aux partages d'expérience entre les différents acteurs du secteur, tant internes qu'externes ; assurer la diffusion d'informations (bilans réguliers) sur les économies d'énergie suite aux travaux inhérents réalisés,
- Assurer la veille technologique et législative par rapport aux investissements,
- Etre acteur en matière de Développement Durable,
- Participer aux actions supracommunales menées par la Province,
- Intégrer, gérer et objectiver différents niveaux d'action de gestion au quotidien et différentes thématiques : technique, opérationnel, réflexion à long terme, propositions de nouvelles pistes de réflexion, ...

- Suivre en permanence l'évolution des techniques et des législations dans le domaine de l'énergie et du développement durable (documentations et/ou formations),
- Présenter les compétences personnelles suivantes :
 - o Faire preuve d'autonomie, de rigueur et d'assertivité,
 - o Avoir un esprit de synthèse, d'analyse et d'intégrité,
 - o Avoir un sens de la communication aisé, y compris à l'écrit (rapports, notes, ...),
 - o Faire preuve d'empathie,
 - o Etre capable de travailler en équipe et de la manager, de participer à une dynamique de groupe (collaborations et échanges de savoirs, savoir-faire, pratiques de terrain),
 - o Être disposé à s'engager dans une nouvelle dynamique organisationnelle, orientée PSO et qualité,
 - o ...

3. Programme des matières et déroulement des épreuves :

Une *épreuve écrite et éliminatoire* portant sur les différentes compétences reprises ci-dessus et en lien avec les matières suivantes :

- Connaissance générale de la Province de Hainaut et de ses missions (www.hainaut.be),
- Connaissances relatives :
 - o Au développement durable (comptabilité énergétique, développement durable pour les structures publiques QZen / PEB / UREBA),
 - o Aux performances énergétiques des bâtiments et équipements pour le patrimoine immobilier provincial,
 - o Aux contrats de Performance Energétique,
 - o Aux objectifs environnementaux,
- Stratégie de rénovation énergétique des bâtiments,
- Principe des conceptions et calculs des installations électriques Basse Tension et Haute tension ainsi que des installations connexes (réseaux data, détection incendie – alerte – alarme, détection intrusion, contrôle d'accès, ascenseurs) Energies renouvelables – Législation et normes en vigueur,
- Principes de bases en techniques de construction, de rénovation et/ou de transformation d'un bâtiment,
- Lois en vigueur sur les Marchés publics,

Une *épreuve orale spécifique* qui consiste en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury. Celle-ci est destinée à apprécier la motivation, les compétences et le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer telle qu'elle est présentée dans cet appel à candidature.

Pour réussir l'examen et être intégré(e) dans la réserve de recrutement, le/la candidat(e) doit obtenir 60% minimum des points à l'épreuve écrite et être déclaré(e) apte à exercer la fonction suite à l'épreuve orale.

Remarque : les jurys sont composés de représentants issus des institutions provinciales et/ou des experts externes. Conformément à l'article 8 du règlement des examens provinciaux, selon les nécessités, le nombre de membres de ces différents jurys pourra être réduit ou augmenté et un ou plusieurs d'entre eux remplacés par des personnalités particulièrement qualifiées en raison de leurs compétences ou de leur spécialisation.

4. Rémunération annuelle brute non indexée :

MIN : 21.814,64€

MAX : 33.887,15€

Traitement annuel brut, à calculer sur base de l'index actuel (1,9607), pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (10 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de nomination et d'évolution de carrière.

5. Dépôt des candidatures :

Les candidats voudront bien adresser obligatoirement leur fiche d'inscription complétée et accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae (CV), d'une copie du plus haut diplôme, d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité au Service des Examens (Delta-Hainaut, Avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons), pour le 06 février 2023 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Pour toute information complémentaire, contactez le Service des Examens provinciaux :

065/ 38 24 58 ou 065/ 38 24 38 ou examens.province@hainaut.be

NB : si vous utilisez cette adresse email pour poser une question, merci de préciser la mention suivante au niveau de l'objet de votre message : « Examen A1tq HGP – responsable énergie : votre question ».

Exemple : « Examen A1tq HGP – responsable énergie : document manquant ».

6. Remarques particulières :

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves, sauf pour les candidat(e)s qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen et qui seront informé(e)s du motif du refus.

Lorsque son inscription est valide, chaque candidat(e) recevra sa convocation par voie postale. Toutes les convocations sont envoyées en même temps. Il vous est possible de savoir quand celles-ci ont été diffusées en visitant régulièrement le site internet www.hainaut.be (Rubrique « La Province », Onglet « Examens de recrutement »). Si le/la candidat(e) n'a rien reçu alors que la diffusion est annoncée en ligne, il/elle doit contacter de toute urgence le Service des Examens provinciaux. Il en va de même au niveau de la réception de sa convocation, chaque candidat(e) doit vérifier que celle-ci correspond bien à l'examen auquel il/elle s'est inscrit(e). En cas de problème, le/la candidat(e) doit se manifester auprès du Service des Examens provinciaux au plus tard 1 semaine avant l'examen. Passé ce délai, son inscription est annulée.

Les demandes de dispense sont accordées par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux. Le/La candidat(e) sera informé(e) en cas de refus de la demande de dispense. Dans ce cas-là, le Service des Examens provinciaux pourra alors le/la convoquer pour tout ou partie des épreuves de l'examen de recrutement.

La durée de validité de la réserve de recrutement constituée à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal.

Les lauréat(e)s ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrit(e)s dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, le/la lauréat(e) devra produire des documents tels qu'un extrait d'acte de naissance timbré, un extrait de casier judiciaire, une copie du diplôme requis (sur base de l'original à présenter lors de la signature du contrat), etc.

Si ces documents révèlent que les conditions nécessaires ne sont pas réunies à ce moment, le/la lauréat(e) ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 13 janvier 2023

Le Directeur général provincial,
(s) S. UYSTPRUYST

FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

**CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL
TECHNIQUE DE NIVEAU A1 (RESPONSABLE ENERGIE) POUR HAINAUT GESTION
DU PATRIMOINE**

REMARQUE PREALABLE : l'inscription ne vaut que si cette fiche d'inscription est complétée et accompagnée d'une copie **d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae (CV), d'une copie du plus haut diplôme, d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité.**

Je soussigné(e), (NOM, Prénom) :

domicilié(e) (adresse complète) :

.....

Tél. :/..... Gsm :/.....

E-mail :

sollicite l'inscription à l'examen de recrutement **(un seul choix possible)** :

Je m'inscris à l'examen précité (je présenterai l'épreuve écrite et en cas de réussite de celle-ci, je passerai l'épreuve orale).

Je m'inscris à l'examen précité et demande **la dispense partielle** de l'examen, **soit uniquement l'épreuve écrite** (en cas d'accord, je présenterai l'épreuve orale).

Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) :

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à nous permettre de gérer votre participation aux épreuves. En soumettant cette fiche d'inscription accompagnée des documents requis, vous acceptez que vos données soient conservées et utilisées dans le cadre des activités qui découlent de l'organisation des examens provinciaux. La durée de conservation de vos documents est liée à la durée de validité de la réserve de recrutement. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement et à la limitation du traitement de vos données personnelles relatives à l'organisation de ces épreuves conformément aux articles 15, 16, 17 et 18 du RGPD. Toutefois, le droit à l'effacement n'est pas absolu et ne peut contrevenir à l'exécution de missions d'intérêt public. Veuillez adresser vos demandes, concernant ce traitement de données, au Service des Examens provinciaux (Avenue du Général de Gaulle n°102 à 7000 Mons).

Je marque mon accord (cochez la case) : OUI NON

DATE :

SIGNATURE :